

projet d'usine de traitement de traitement des effluents vinicoles

De: "Jérôme Johnson" <j.johnsonsud83@gmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

31/01/2019 07:58

A l'attention du commissaire enquêteur,

Monsieur,

Nous habitons avenue Alphonse Daudet depuis 2011, à quelques centaines de mètres à vol d'oiseau de cette distillerie située en contrebas. Lorsque nous avons acquis notre maison, nous avons émis des inquiétude quant à la présence de cette distillerie. Il nous avait été indiqué qu'elle n'était plus en service et qu'elle devait disparaître. Nous avons cependant subit des nuisances lorsque, de temps à autres, la distillerie traitait pourtant des déchets.

Ces nuisances sont simplement insupportable, cette odeur qui envahi tout et qui lève le cœur. Au début nous avons cru qu'il s'agissait de notre fausse septique qui débordait !

De plus toute la colline sur laquelle nous résidons est au dessus de la distillerie ce qui impacte directement toute la colline au cours des phases de traitement.

Nous avons choisi ce quartier pour son coté paisible et son confort de vie, cette forte nuisance est inacceptable.

La distillerie est située dans une zone peuplée qui se développe beaucoup. De nombreuses constructions voient et ont vu le jour ces dernières années notamment en bordure de la distillerie ou 17 villas se construisent. Un de nos amis a acheté à cet endroit et la distillerie ne devait plus faire parti du paysage, il y a là une tromperie manifeste.

Imaginer cette usine fonctionner en permanence n'est pas envisageable une seconde, cela reviendrait à condamner les habitants de ce secteur à vivre dans une fausse septique sans compter les répercussions médicales pour les personnes sensible ou les personnes malades. De plus le va et vient de nombreux camions est également une nuisance importante et un danger. Il y a à quelques mètres de la distillerie, une école des passages de bus scolaires...

Merci de tenir compte de notre avis, ce projet ne peut aboutir.

Cordialement

J.Johnson

Projet Saint Maximin

De: "Jean-Marie mathé" <jmmathe@cegetel.net>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

31/01/2019 08:52

Bonjour Monsieur,

Je préside l'ADPN (association de défense du Pays de Nied) qui s'est battu contre un projet d'usine de méthanisation à Boulay (à 25 km de Metz) et la méthanisation en général.

Un collectif du Var m'a alerté à propos du projet de Saint Maximin.

Je me permets de vous signaler pour votre information quelques liens concernant ces projets d'usines de méthanisation qui se multiplient, souvent dans l'ignorance des porteurs de projet et des principales autorités :

1/ un collectif : CNVM (Collectif National Vigilance Méthanisation) et sa page Facebook;

2/ Les autres associations qui se battent contre de tels projets comme à St Maximin, où l'avis des riverains n'est pas respecté.

D'avance merci.

Cordialement

@+

Jean-Marie Mathé, président de l'ADPN

ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT MAIL - Enquête publique - Exploitation de la distillerie de Saint Maximin La Sainte Baume

De: julie.convers <julie.convers@laposte.net>

31/01/2019 10:02

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous écrivons à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin La Sainte Baume.

Nous vivons à Seillons Source d'Argens, à proximité de la distillerie avec nos trois jeunes enfants âgés de 16 mois, 5 ans et 7 ans.

Nous tenons à vous faire part de notre consternation quant à la réalisation du projet.

Nous sommes venus nous installer à Seillons Source d'Argens en 2017, dans ce beau village typique provençal, pour avoir des conditions de vie paisibles et un cadre de vie agréable. Cependant, ce projet détériorera véritablement ce confort que nous sommes venus chercher.

De plus, il va mettre en danger nos enfants, notre patrimoine, notre faune, notre flore, notre air, notre eau...

De même, nos vins et autres produits du terroir vont être menacés !!!!

Les nombreuses vignes se trouvant à Saint Maximin La Sainte Baume et Seillons Source d'Argens, à proximité immédiate de la distillerie vont rendre la vinification d'une qualité dégradée, sans aucune doute. Ce qui impactera en plus la commercialisation du vin...!

Le plus dramatique de ce projet, c'est le risque sanitaire, IRREVERSIBLE pour la santé de nos enfants et la nôtre !!!

Pour toutes ces raisons, nous considérons que ce projet d'exploitation de la distillerie doit être définitivement abandonné car son implantation n'est pas adaptée à l'environnement actuel (avec en plus des habitations neuves à quelques mètres seulement de la distillerie).

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous demandons de bien vouloir intégrer nos observations au dossier de l'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre respectueuse considération.

Julie et Hervé CONVERS
Chemin de la Clémencière
83470 SEILLONS SOURCE D'ARGENS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous écrivons à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin La Sainte Baume.

Nous vivons à Seillons Source d'Argens, à proximité de la distillerie avec nos trois jeunes enfants âgés de 16 mois, 5 ans et 7 ans.

Nous tenons à vous faire part de notre consternation quant à la réalisation du projet.

Nous sommes venus nous installer à Seillons Source d'Argens en 2017, dans ce beau village typique

provençal, pour avoir des conditions de vie paisibles et un cadre de vie agréable.
Cependant, ce projet détériorera ce confort que nous sommes venus chercher.

Il va mettre en danger nos enfants, notre patrimoine, notre faune, notre flore, notre air, notre eau...
De même, nos vins et autres produits du terroir vont être menacés !!!!
Les nombreuses vignes se trouvant à Saint Maximin La Sainte Baume et Seillons Source d'Argens, à proximité immédiate de la distillerie vont rendre la vinification d'une qualité dégradée, sans aucune doute. Ce qui impactera en plus la commercialisation du vin...!

Le plus dramatique de ce projet, c'est le risque sanitaire, IRREVERSIBLE pour la santé de nos enfants et la nôtre !!!

Pour toutes ces raisons, nous considérons que ce projet d'exploitation de la distillerie doit être définitivement abandonné car son implantation n'est pas adaptée à l'environnement actuel (avec en plus des habitations neuves à quelques mètres seulement de la distillerie).

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier et nous vous demandons de bien vouloir intégrer nos observations au dossier de l'enquête publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre respectueuse considération.

Julie et Hervé CONVERS
Chemin de la Clémencière
83470 SEILLONS SOURCE D'ARGENS

[Spam] Exploitation de la distillerie de Saint-Maximin la sainte Baume

De: "Bérangère Baylac" <bbaylac@yahoo.fr>

31/01/2019 10:59

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Pièces jointes: Monsieur le Commissaire enquêteur.docx (14,1 ko);

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

J'habite et travaille à Saint-Maximin la Sainte Baume depuis plus de 15 ans.

Je tiens à vous faire part de mon effroi quant à la réalisation de ce projet. Enseignante, j'apprends à mes élèves, citoyens de demain, l'importance de la protection de l'environnement. Comment leur expliquer alors que, pour des raisons financières, certaines personnes ont décidé l'exploitation à grande échelle, de cette distillerie, au pied d'une école et d'habitations, avec des nuisances et des risques de pollution avérés.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose totalement à ce projet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma respectueuse considération.

Bérangère Baylac

objet / projet de remise en exploitation de la distillerie de ST MAXIMIN LA STE BAUME pour traitement d'effluents vinicoles

De: "ghislaine dequidt" <dequidt60@gmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

31/01/2019 13:07

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je ne suis pas une habitante de ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME, mais je suis l'heureuse grand-mère de deux petits bambins, que leurs parents ont choisi d'installer dans ce beau village pour y savourer le plaisir du bien vivre loin de la grande ville et de sa pollution.

Mes enfants ont donc investi au printemps dernier dans cette jolie petite ville, préférant s'installer à 30 kms de leur lieu de travail afin de pouvoir savourer avec leurs petits, le bonheur du bien vivre à la campagne.

Ils ont acheté leur maison (chemin de Rebubeou)...avec pour objectifs... tranquillité, soleil, ciel bleu, espaces verts.

Comme pour la plupart des autres riverains, cet investissement a été possible grâce à un prêt bancaire à rembourser sur de longues années.

Tout allait bien, jusqu'au 27 décembre 2018, lorsqu'ils apprennent brutalement l'existence de ce projet de mise en service de l'usine de traitements des déchets vinicoles,

Il ne faut pas se voiler la face ;

- la pose d'un filtre à charbon pour éviter les odeurs nauséabondes..... tout le monde sait que c'est un leurre ;
- la torche, avec ses dégagements de fumée de façon permanente voilerait bien sûr le ciel de manière incessante ;
- le passage des nombreux camions (jour et nuit) impacterait forcément le calme de la campagne, sans oublier les problèmes de sécurité générés par tous ces mouvements de camions.
- cultiver des légumes bio dans son jardin..... Inutile d'y penser..... les rejets de gaz à effet de serre s'inviteraient inévitablement dans tout St Maximin et les communes voisines. Les vents porteurs dans la région aideraient bien volontiers ces fumées à se dispatcher aux alentours.

La dépréciation de l'immobilier, l'image totalement dégradée de la ville, et la considérable perte financière engendrée par le projet, empêcheraient tout désir d'évasion vers d'autres cieux.

Ce serait vraiment dommage pour cette ville qui compte une magnifique basilique, un superbe marché, et dont le centre ville a été joliment rénové.

Ce serait vraiment dommage, que tant de projets d'avenir s'écroulent.

De trop nombreuses habilitations jouxtent ce projet, parfois à moins de 35 mètres.

Les nuisances affecteraient hélas des milliers de personnes, car il ne faut pas oublier les communes proches de ce site.

Je suis bien consciente qu'il faut traiter les résidus vinicoles, mais je suis certaine également qu'il existe quelque part des sites éloignés de tout, qui pourraient accueillir un tel projet.

Je vous remercie par avance d'avoir consacré du temps à me lire, et je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Ghislaine DEQUIDT

-

Projet distillerie NON

De: "Céline FAURE" <celine83@sfr.fr>

31/01/2019 14:42

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Bonjour,

Je suis révoltée de lire cette intention d'un projet aussi polluant sur de nombreux plans.

Je pensais habiter dans un endroit un peu privilégié et tranquille.

Pourquoi ce projet ? Avez-vous pensé à toutes les conséquences écologiques ? Si vous avez un peu de conscience vous savez très bien qu'il ne faut surtout pas que ce projet aboutisse. On ne peut pas accepter ça.

J'espère que vous tiendrez compte de la réaction des habitants .

Céline Faure

Enquête publique sur l'ouverture d'une usine de traitement des effluents vinicoles

De: "Florence Prégaldiny Sekkai" <florence.preg@hotmail.fr>

31/01/2019 15:00

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite au courrier du 21 janvier que je vous avais déposé lors de votre permanence du samedi 26 janvier, je reviens vers vous avec d'autres questions.

Je suis toujours inquiète de cette perspective de réouverture et j'avais des questions complémentaires concernant ce dossier.

L'ouverture de ce projet d'usine va entraîner la perte de la jouissance d'une partie de notre bien (piscine et jardin) ainsi que la dépréciation immobilière qui va irrémédiablement s'en suivre.

S'il nous faut partir pour protéger la santé de nos enfants ou même en raison de la pollution de l'air, de la terre et de l'eau de toute la zone, auprès de quelles instances faudra-t-il demander des compensations financières ?

En effet, si nous sommes obligés de subir autant de pollutions ou si nous sommes obligés de partir simplement pour protéger nos enfants qui indemniseront la perte quant à la revente de notre bien immobilier ou la pollution subie ainsi que les risques sur la santé ?

A qui demanderons-nous des dommages intérêts ? Qui sera responsable au regard de la Loi ? L'état ? AZUR Distillation ?

Vous remerciant de prendre ce courrier en considération,

Cordialement,

Mme Florence SEKKAI

Projet methanisation

De: "Christelle Parrot" <chrissou83470@gmail.com>

31/01/2019 15:25

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Je suis contre donc non

Envoyé depuis mon mobile Huawei

Re: Refus projet distillerie

De: "Karen Jouclas" <karenjouclas@gmail.com>

31/01/2019 15:26

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Le jeu. 31 janv. 2019 à 15:18, Karen Jouclas <karenjouclas@gmail.com> a écrit :

« Monsieur le commissaire enquêteur

Je vous écris à propos de l'enquête publique concernant la demande d'exploitation de la distillerie de st Maximin la Sainte Beume.

Propriétaire depuis 2011 à Seillons Source d'argens . C'est un village où il fait bon vivre où la nature reste préservée et accessible ou elle cohabite avec la modernité tout en respectant l'environnement. quelle effroyable nouvelle que d'apprendre qu'il est envisagé que le site soit réhabilité en centre de traitement des déchets vinicoles. le site du projet est proche des habitations, il n'est pas envisageable de respirer une odeur aussi nauséabonde ! N'y a-t-il pas d'autres zones industrielles libres dans le Var ? au-delà des problèmes d'odeur je n'imagine même pas comment aujourd'hui en 2019 avec toutes les précautions que l'on prend pour la santé l'État puisse envisager l'ouverture d'un tel site aussi proche des habitations des hommes des femmes des enfants des bébés... Impensable...

Ce centre de traitement des déchets vinicole entraînerait des nuisances olfactives, mais également de la pollution des eaux, de l'air... Et des nuisances touristiques... Cette ville en pleine expansion va tout perdre avec ce projet.

J'y suis farouchement opposée et je soutiens pleinement les habitants qui sont contre et m'y oppose également. J'espère que cette enquête aboutira à un abandon du projet sur ce site.

Madame Jouclas karen

Projet d usine classée ICPE de traitement d effluents vinicoles de St Maximin

De: "Diane Féraud" <diane.feraud@hotmail.fr>

31/01/2019 17:23

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris à propos de l enquête publique concernant la demande d exploitation de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.

J habite sur le route d Esparron, non loin de la distillerie, avec mon compagnon, notre petit garçon de 8 ans et un futur bébé à venir, du moins nous le souhaitons fortement.

Je tiens à vous faire part de mon désaccord ainsi que de mon mécontentement concernant ce projet. En effet, les nuisances qui y sont liées sont nombreuses, non exhaustives et surtout inquiétantes, tant pour notre quotidien que pour notre futur : nuisances olfactives et sonores importantes, risque de pollution de l air, de l eau et des sols, risque de toxicité. Que penser de tout cela? Si cette distillerie venait à voir le jour, qu en sera t il de nos déjeuners l été dans nos jardins? De nos promenades dans la nature? La revente de notre maison le jour où nous voudrions une maison plus grande? La tranquillité de nos foyers? Les effets à long terme sur notre santé et surtout celle de nos enfants?

Pour toutes ces raisons, je considère que le projet d une usine classée ICPE de traitement d effluents vinicoles de Saint Maximin la Sainte Baume devrait être rejeté.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir intégrer mes observations au dossier de l enquête publique.

Je vous prie d agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l expression de ma respectueuse considération.

Diane FERAUD

TR: non au projet d'usine traitement des effluents à st Maximin 83470.

De: "Jean-Jacques BART" <laurence.bart@gmail.com>
À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

31/01/2019 17:55

Envoyé de mon appareil Windows 10

De : Jean-Jacques BART
Envoyé le : mercredi 30 janvier 2019 19:37
À : abt-saint-maximin-epvar@administration83.net
Objet : non au projet d'usine traitement des effluents à st Maximin 83470.

Je vous écris cette lettre en tant qu'habitant de st Maximin , n'ayant pas du tout envie de subir les désagréments d'une usine de traitements de déchets vinicoles . Cette vallée est habitée , sillonnée de petites routes , toujours encombrées d'ailleurs,et je crains , comme beaucoup de personnes que le trafic intense généré par la noria de camions , plusieurs mois par an ne soit vraiment une gêne ;

Vous l'avez compris , je suis contre ce projet l et vous remercie par avance de me compter au nombre des "contre" lors du prochain conseil municipal .

L de Lestapis .

[Spam] enquête publique Saint Maximin La Sainte Baume

De: mazed13 <mazed13@sfr.fr>

31/01/2019 19:22

À: abt-saint-maximin-epvar <abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net>

Pièces jointes: Courrier Projet méthanisation St Maximin.pdf (41,1 ko);

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Monsieur,

Ne trouvant pas mon mail que je vous ai envoyé hier concernant l'enquête publique sur Saint Maximin la Sainte Baume, je vous le fais donc suivre à nouveau, vous trouverez en pièce jointe mon courrier, merci de le prendre en considération

Mme PRICELIUS.

Famille PRICELIUS
365 Chemin de la Teyssonnière
83470 Saint Maximin La Sainte Baume
Mail mazed13@sfr.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur
83470 Saint Maximin la Sainte Baume
abt-saint-maximinepar@administrations83.net

Le 30 janvier 2019

Monsieur,

Après avoir lu les différents documents fournis par Azur Bio Traitement, il s'avère que plusieurs points soulèvent bien des interrogations qui font que je suis contre ce projet :

- L'activité à l'époque n'avait pas l'ampleur que cette nouvelle et différente activité proposée aujourd'hui soit une usine de traitement de déchets viticoles par méthanisation.
- La nouvelle usine fonctionnerait toute l'année avec une activité bien plus importante ; comment dans ce cas imaginer qu'en brûlant des déchets, la fumée dégagée serait saine et sans nuisance ?
- Les eaux usées vont être évacuées dans un ruisseau, cela va à l'encontre du PLU.
- Le fonctionnement de l'usine toute l'année et même la nuit en période de vendanges entrainera forcément des nuisances sonores et perturbera donc le sommeil ayant ainsi une incidence sur la santé des personnes qui habitent près de l'usine et plus largement les habitants de tout Saint Maximin.
- L'augmentation du trafic routier entrainera également une dégradation de la qualité de l'air, des nuisances sonores particulièrement la nuit pour notre ville et un risque routier supplémentaire (matières dangereuses).
- Qui va payer l'usure prématurée des routes et chemin d'accès à l'usine : les Maximinois avec l'argent de leurs impôts et taxes ou Azur bio Traitement? D'autre part, en terme de sécurité routière qu'en est-il ? Rien de prévu ? Juste la sensibilisation des chauffeurs ?
- Aujourd'hui il y a énormément de maisons autour et très proches de cette usine, qui ne figurent pas sur les plans fournis par Azur Bio Traitement. Les terrains qui bordent l'usine ont été vendus très récemment certaines maisons sont encore en constructions. Qui va indemniser ces personnes ? et plus largement la population de Saint Maximin La Sainte Baume pour toutes les nuisances subies ?
- Qui nous garantit que cette usine ne va pas accroître son activité juste pour un profit financier encore et toujours plus important car son champ d'action est le 04 le 05 le 06 le 13 le 83 le 84 et le 30 ?
- Devrons-nous subir le traitement des déchets des autres départements ? Et augmenter encore plus tous les risques inhérents au développement de l'activité industrielle de ce site ?
- En cas d'incident comment celui-ci sera-t-il géré sans présence humaine sur le site, en cas de défaillance des outils robotisés ?
- Si nous devons subir des incendies comme en 2017 que va-t-on sacrifier ou protéger en premier : l'usine ? les maisons ? les habitants ? la faune et la flore du moins ce qu'il en restera car nul doute qu'elles seront largement impactées par cette activité.

En argument on nous dit que cette usine était là bien avant les maisons certes. Mais si on suit cette logique ces maisons aujourd'hui sont là bien avant la création de cette nouvelle activité industrielle de méthanisation dans notre ville, il en va de même pour les écoles et les jardins, les terrains de sport, les maisons de retraites pour nos anciens.

Alors je me demande quel avantage allons-nous en retirer, et je n'en trouve point. Notre ville perdra de son attractivité, et de sa qualité de vie. Nous allons récupérer de la circulation de camions jour et nuit donc nuisance sonore et pollution supplémentaire, une torchère qui va se voir de toutes les routes d'accès à Saint Maximin donc pollution visuelle, de la fumée toxique due à l'incinération de ces déchets, à nouveaux des odeurs nauséabondes toute l'année, des boues qui vont polluer le ruisseau, et qu'en est-il de ces boues si le ruisseau est à sec l'été ?

Comment vont réagir nos sols quand nous subissons régulièrement et de plus en plus des pluies torrentielles qui font déborder les cours d'eaux, les rivières, et régulièrement font sortir l'Argens de son lit ?

Je ne comprends pas que l'on puisse installer une usine de traitement des déchets dans une ville de 17000 habitants, sous le prétexte que des locaux existent dans cette commune et que forcément le cout financier d'un tel projet en est amoindri. Economiquement que gagnerons nous ? Rien bien au contraire nos maisons perdront de la valeur. Les différentes pollutions engendrées nuiront à notre santé, à la faune et la flore.

Alors oui bien sûr, il faut traiter ces déchets, mais judicieusement et dans des lieux plus appropriés.

Donc vous comprendrez aisément que Je ne souhaite pas voir une usine de méthanisation de traitements de déchets dans notre ville ou une autre. Et j'espère réellement que nous serons entendus et suivis et ne pas entendre un jour quand il sera trop tard **ON NE SAVAIT PAS.**

Monsieur et Madame PRICELIUS

Nuisances de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume

De: "GILBERT DELEGLISE" <gds.gilbert@hotmail.fr>

31/01/2019 20:38

À: abt-saint-maximin-epvar@administrations83.net

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je me permets de vous contacter concernant la demande d'exploitation de la distillerie de Saint Maximin la Sainte Baume.

Mon épouse et moi-même habitons au 3648 chemin du moulin à proximité des bacs de décantation de cette distillerie

Nous avons de très mauvais souvenirs concernant cette distillerie .

En effet , il y a quelques années , les odeurs étaient pestilentielles et en plus , nous étions envahis de mouches et de moustiques si nombreux qu'il était devenu impossible de pouvoir séjourner à l'extérieur des habitations.

Pour faire cesser cet état de choses , nous avons du créer une association pour nous défendre contre cette distillerie.

Il est évident que nous ne voulons plus revivre cet état de fait.

De plus cette nouvelle activité prévue va induire les mêmes phénomènes et d'autres nuisances .

Le risque de pollution des cours d'eau

Le nombre importants de camions sur nos routes

La production de sulfure d'hydrogène

la présence d'une torchère

La destruction de notre cadre de vie

La perte de valeur de nos biens immobiliers

Pour toutes ces raisons , il me semble judicieux de construire ce genre d'usine loin de toutes habitations il y a dans notre département suffisamment de zone isolée pour trouver un emplacement ne créant aucune gêne pour la population

Veuillez accepter monsieur , nos respectueuses salutations

Jeannine et Gilbert DELEGLISE

3648 chemin du moulin

83470 Saint Maximin

06 16 57 30 44

gds.gilbert@hotmail.fr